Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260623-2026_06_03-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 23 juin 2026

Date de convocation
17 juin 2026

Date d'affichage
17 juin 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 10
Absents : 5
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, A. BOIS, J. PLASSART-TALLEC, K. TASSEL

Absent excusé : M. GUILLEMOT (pouvoir à C. LE MOROUX), B. JAN, S. LE BORGNE, I. DI MAGGIO, A.C ZUURBIER

Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-06-03

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Suite aux élections municipales, le conseil doit désigner un correspondant incendie et secours.
Les principales missions :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et technique du service local incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme Cédric LE MOROUX correspondant incendie et secours

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

L'adjoint délégué
M. Galguen

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340